

IRSNINSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

SISERI

Systeme d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants

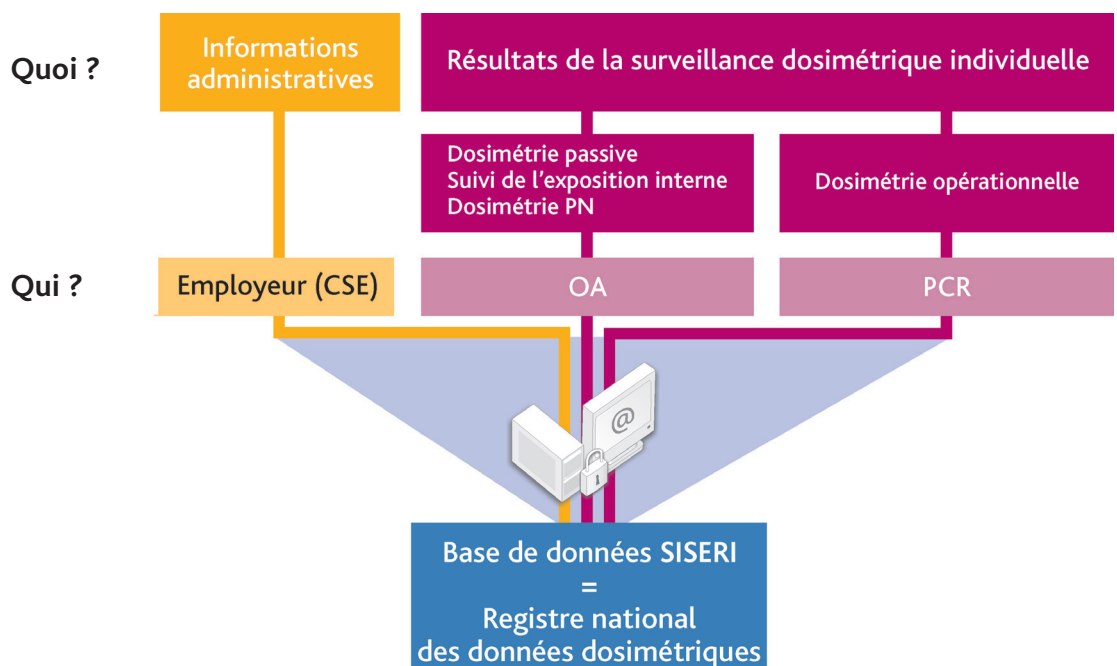
SISERI, le système d'information de la surveillance de l'exposition aux rayonnements ionisants, a été mis en place par l'IRSN en 2005 avec le soutien de la Direction générale du travail, dans le cadre de sa mission de participation à la veille permanente en radioprotection et, en particulier, pour l'exécution de sa mission réglementaire de gestion et d'exploitation des données dosimétriques concernant les travailleurs.

Conformément aux dispositions ayant reçu un avis favorable de la CNIL, SISERI permet de centraliser, vérifier et conserver au niveau national l'ensemble des résultats des mesures de la surveillance individuelle des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, obtenus tout au long de leur vie professionnelle. Ces données sont exploitées à des fins statistiques dans une perspective d'optimisation de la radioprotection. SISERI met également à disposition des médecins du travail (MDT) et des personnes compétentes en radioprotection (PCR), les données individuelles de cette surveillance dans les limites fixées par la réglementation. Ces acteurs de la radioprotection peuvent ainsi optimiser la surveillance et la protection des travailleurs dont ils ont la charge.

Avec les évolutions réglementaires de l'arrêté du 17 juillet 2013 relatif à la carte de suivi médical et au suivi dosimétrique des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, SISERI s'est doté de nouvelles fonctionnalités dédiées au renseignement par l'employeur d'informations administratives relatives à chacun de ses travailleurs exposés. Le registre dosimétrique est ainsi complété d'informations relatives au secteur d'activité, au métier et au statut d'emploi des travailleurs, permettant d'établir des bilans statistiques plus précis et plus fiables.

Transmission des informations administratives et données dosimétriques à SISERI

Les informations administratives relatives aux travailleurs sont transmises à SISERI par les employeurs, les résultats des mesures de la surveillance dosimétrique individuelle par les organismes de dosimétrie et les résultats de la dosimétrie opérationnelle par les PCR des établissements. Ces transmissions se font par une connexion Internet sécurisée selon un protocole et dans le respect des formats définis par l'IRSN (consultables sur <http://siseri.irsn.fr>)

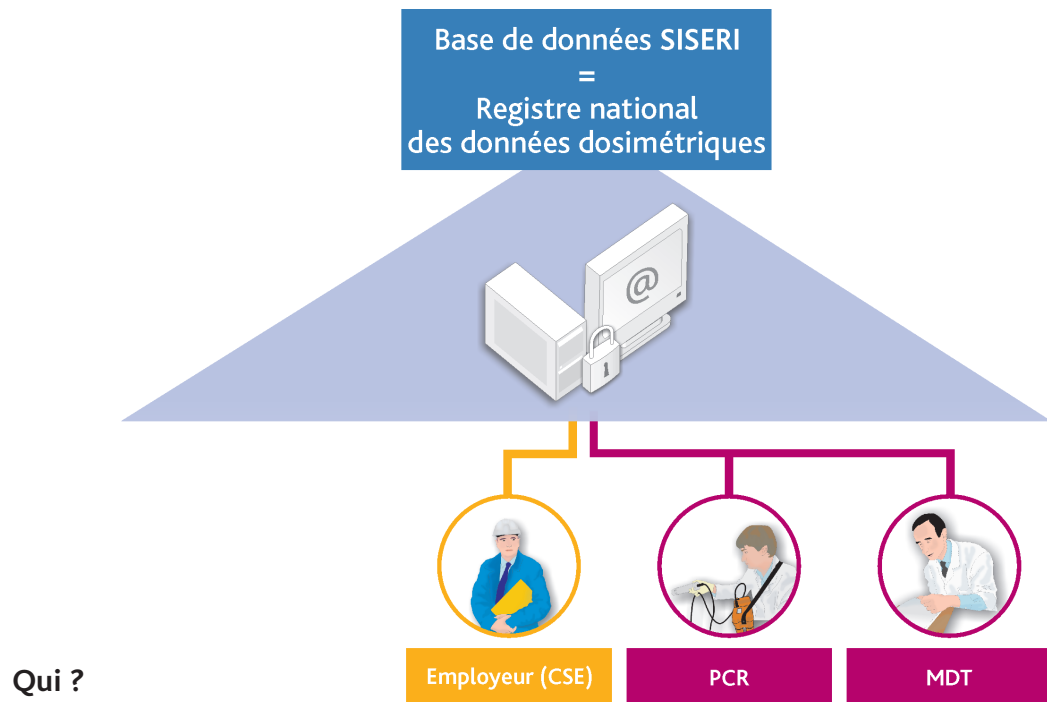
FRANCE
Système de management
de la qualité IRSN certifié

Contact

<http://siseri.irsn.fr>
Tél. : +33 (0) 1 58 35 84 04
Fax : +33 (0) 1 46 29 05 74
siseri@irsn.fr

Accès aux informations administratives et données dosimétriques de SISERI

Les informations administratives et les résultats des mesures de l'exposition des travailleurs sont consultables en ligne via un accès Internet sécurisé, suivant un protocole défini par l'IRSN (consultable sur <http://siseri.irsn.fr>) et signé par l'employeur. L'acceptation et la signature du protocole par l'employeur entraînent la délivrance d'un certificat électronique et d'un code d'accès personnel et confidentiel à chacun des PCR, MDT et CSE (Correspondant SISERI de l'Employeur) désignés par l'employeur.



Quoi ? Informations administratives

| | | | |
|-------------------------|---|---|---|
| complètes | ✓ | - | - |
| pour suivi dosimétrique | ✓ | ✓ | - |
| carte de suivi médical | - | - | ✓ |

Données dosimétriques

| | | | |
|--------------------------|---|---|---|
| passive | - | - | ✓ |
| suivi exposition interne | - | - | ✓ |
| efficace | - | ✓ | ✓ |
| opérationnelle | - | ✓ | ✓ |

Adresse postale

Institut de radioprotection
et de sûreté nucléaire
PRP-HOM/SER/USEP
B.P. 17
92262 Fontenay-aux-Roses
Cedex

Siège social

31, av. de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. +33 (0)1 58 35 88 88
RCS Nanterre B 440 546 018

Des informations dosimétriques individuelles détenues dans SISERI peuvent être envoyées au travailleur sur simple demande écrite de celui-ci à l'IRSN. Il en est de même pour les demandes émanant des inspecteurs du travail et des inspecteurs de la radioprotection.

Des informations dosimétriques non nominatives extraites de SISERI peuvent être fournies à des organismes de recherche dans le cadre d'une convention écrite entre l'organisme et l'IRSN.